

Je roule avec

The logo for 'oleo 100' is centered on a large yellow circle. It features a stylized leaf icon above the word 'oleo' in a bold, lowercase, sans-serif font. The number '100' is positioned to the right of 'oleo'.

oleo 100

Contacts :

communication@oleo100.com

Sommaire

- p4** **Le colza français**
- p6** **Le groupe Avril**
Saipol, filiale du groupe
La filière du colza
- p14** **Oleo100**
Histoire d'Oleo100
Les véhicules compatibles
Le parcours client Oleo100
- p24** **La durabilité**



L'énergie
100% végétale,
100% made in France

Le colza français

Un allié de la biodiversité

Le colza est une culture naturellement favorable aux sols et à la biodiversité :

- Rompt le cycle des maladies et évite les monocultures

Il est cultivé en rotation avec une ou deux autres céréales, ce qui permet ainsi de lutter contre les mauvaises herbes et de rompre le cycle de certaines maladies.

- Nourrit les abeilles

Le colza est une plante mellifère, elle contient du nectar en quantité et attire les insectes pollinisateurs, ce qui en fait le 1er contributeur à la production française de miel.

- Limite l'érosion des sols

Semée en été, la culture est présente l'hiver et protège les sols pendant les épisodes pluvieux, ses racines structurent le sol et puisent les résidus d'azote.

- Ne nécessite pas d'irrigation

Le colza est récolté en été, et ne nécessite donc pas d'irrigation. De plus, ses racines pivotantes permettent une meilleure infiltration de l'eau.

- Favorable à la diversité

Grâce à son cycle long, il offre un refuge à de nombreuses espèces d'insectes mais également d'oiseaux et de mammifères.



«Servir la Terre»

Fondé en 1983, à l'initiative du monde agricole, le groupe Avril est né d'une démarche collective dans le but de développer les productions françaises de plantes riches en huiles et en protéines. De la graine jusqu'aux produits, par les activités du végétal et de l'animal, Avril s'engage à **créer durablement de la valeur dans les filières des huiles et des protéines**, et contribuer ainsi à une meilleure alimentation des Hommes et à la préservation de la Planète.

Pour Avril, « Servir la Terre », c'est s'engager à répondre à deux enjeux majeurs : l'urgence climatique et la croissance démographique, qui sollicitent plus que jamais les ressources de notre Planète. Relever ces défis impose de faire évoluer nos modes alimentaires, nos pratiques agricoles, nos choix énergétiques. Avril prolonge sa mission historique par une raison d'être qui réaffirme son pouvoir d'agir.

Le groupe Avril est présent, en France et à l'international, dans des secteurs aussi diversifiés que l'alimentation humaine, la nutrition animale, les énergies et la chimie renouvelable. Cette diversité de secteurs et de marques (telles que Lesieur, Puget, Matines, ou Diester, par exemple), s'articule autour d'une organisation originale en filière. Chaque activité agit comme le maillon d'une chaîne, de la graine jusqu'au produit élaboré.



Saipol, filiale du groupe Avril, est le leader français de la transformation du colza et du tournesol. Saipol, acteur des grandes transitions Agricole, Alimentaire et Energétique, développe des solutions à valeur ajoutée basées sur les huiles végétales alimentaires, les tourteaux riches en protéines, et les énergies renouvelables à faibles émissions de carbone.

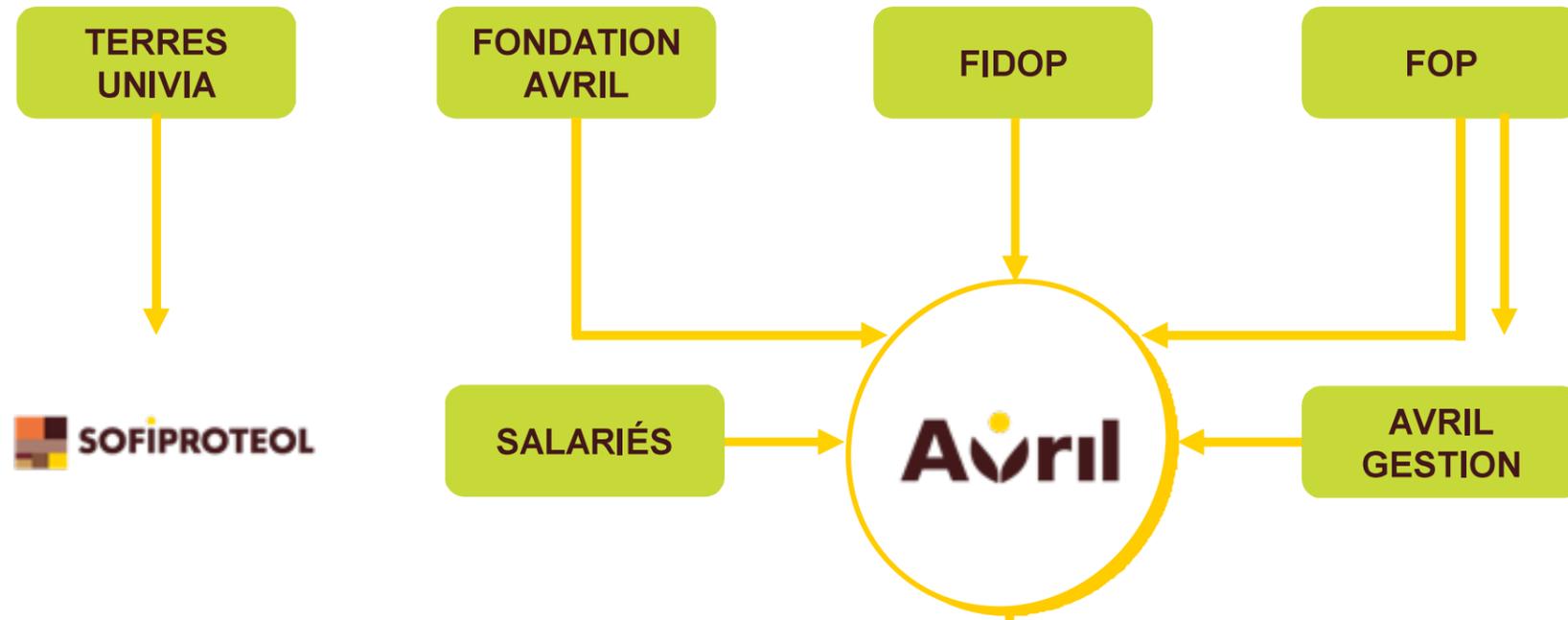
Parmi les marques développées par Saipol figurent :

- **OleoZE**, solution qui rémunère avec un « bonus GES » les graines de colza et de tournesol issues de l'agriculture régénératrice ou de conservation des sols afin d'encourager le stockage de carbone dans les sols agricoles ;
- **OleoVE**, des huiles prétraitées alternatives à l'huile de palme, pour la transition des raffineries et bioraffineries vers la production d'énergies bas carbone ;
- **Oleo100**, énergie renouvelable de type B100 issue exclusivement de colza cultivé en France pour les transporteurs, collectivités et flottes d'entreprises ;
- **Diester®**, biodiesel Made in France incorporé à 7% dans le gazole des stations-services.

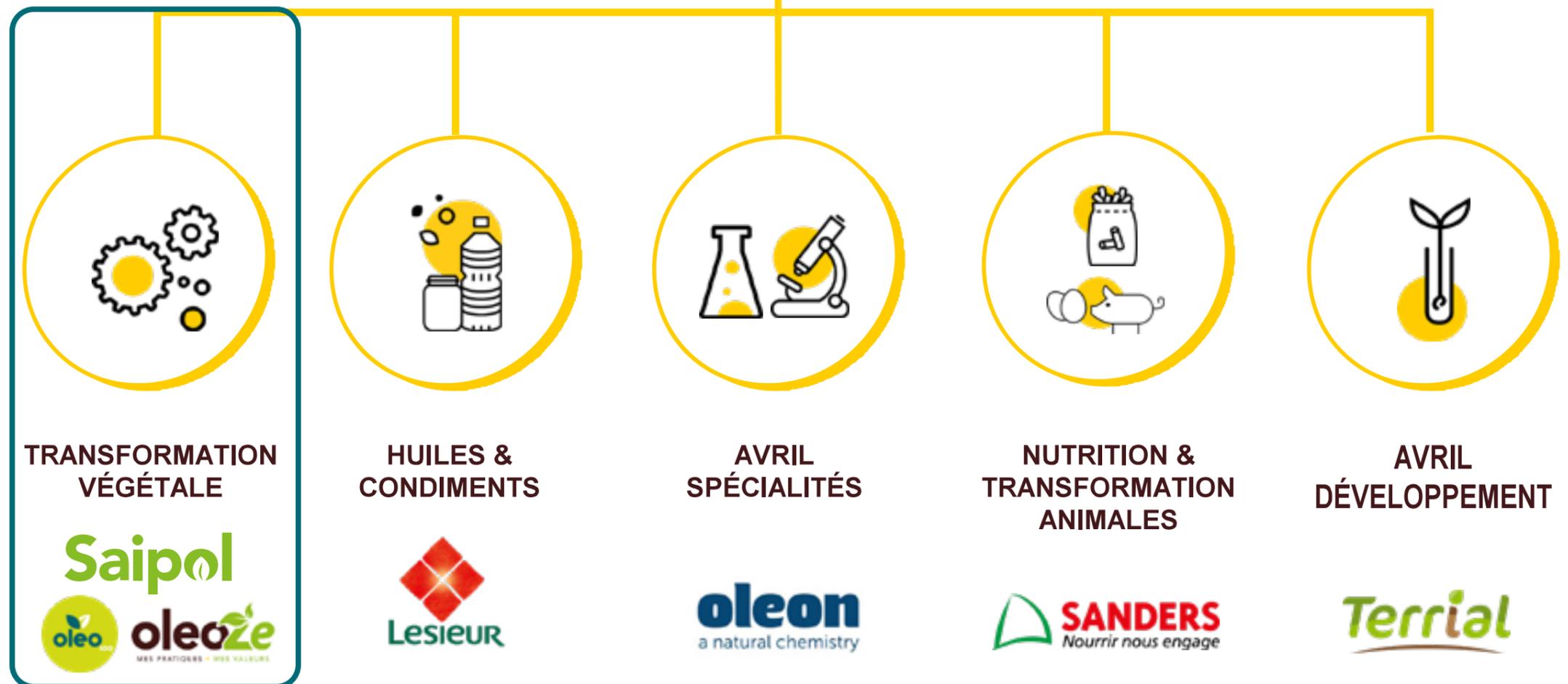
Saipol

GROUPES **Avril**

Amont agricole

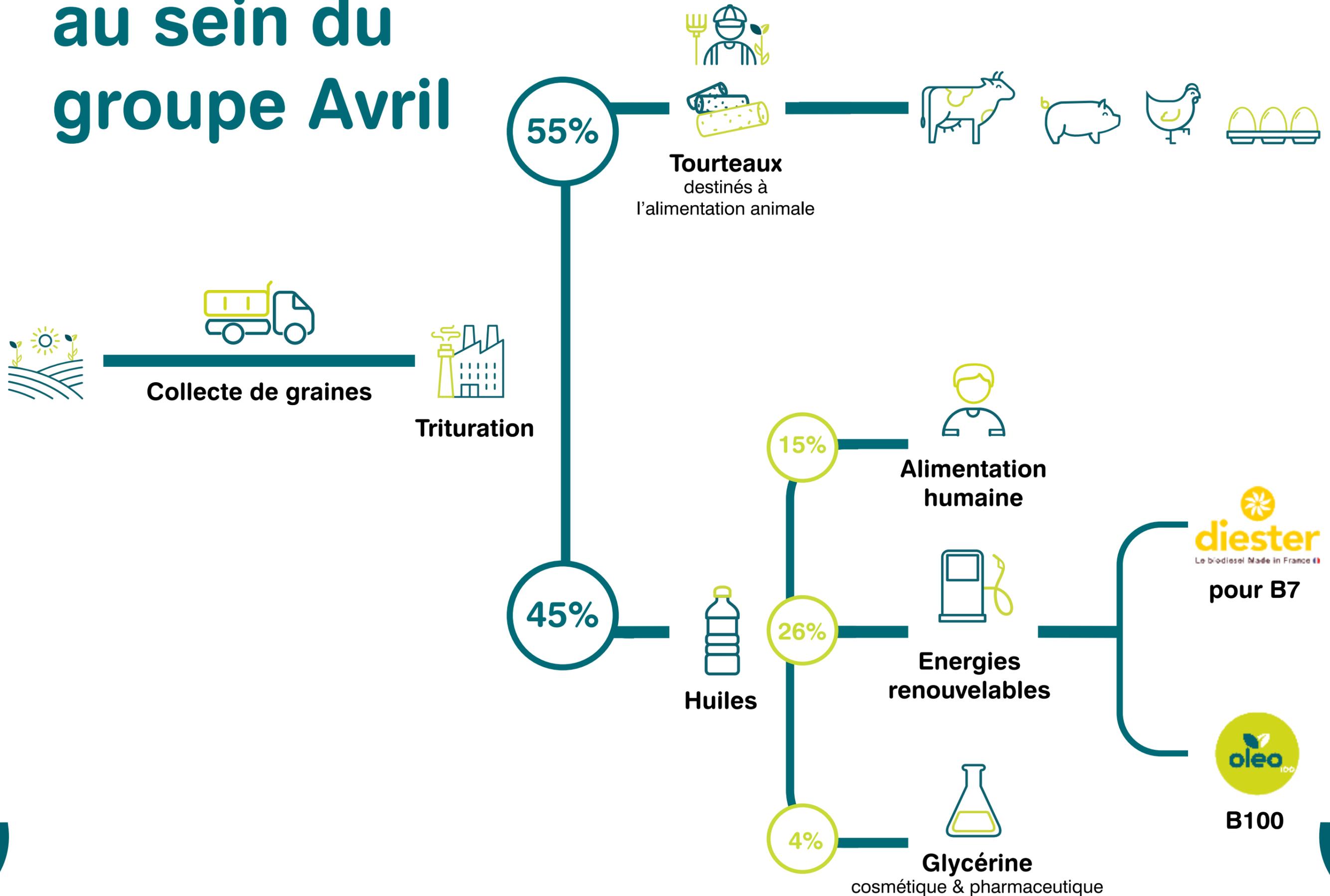


Métiers industriels





La filière du colza au sein du groupe Avril





L'énergie 100% végétale, 100% made in France

Produit de la filiale Saipol, et fruit d'une co-construction vertueuse entre les agriculteurs et les industriels de la filière française du colza, Oleo100 voit le jour en novembre 2018, seulement 8 mois après l'autorisation du B100 en France.

Intégralement produit en France, l'énergie Oleo100 est composée à 100% de colza cultivé sur le territoire national, et offre ainsi une énergie renouvelable et végétale qui favorise l'activité industrielle française ainsi que son indépendance énergétique et protéique. Cela se fait sans entrer significativement en concurrence avec l'alimentation, sans changement d'affectation des sols et sans participer à la déforestation puisqu'Oleo100 permet de valoriser les 26% de la graine qui ne servaient ni à la production de tourteaux, ni à la production de glycérine végétale, ni à la production d'huile alimentaire.

En accompagnant ses clients dans leur transition énergétique, Oleo100 est une des rares alternatives aux carburants fossiles capables d'offrir une autonomie équivalente à celle du gazole, sans changement majeur au sein des flottes tout en offrant une expérience client clef en main, afin qu'ils ne ressentent aucun changement dans leurs activités.

Enfin, c'est une énergie immédiatement substituable et miscible au gazole, qui s'adapte à tous les types de flottes captives professionnelles, qu'il s'agisse de transport de voyageurs, de marchandises, ou de déchets autant que d'engins de travaux ou de véhicules fluviaux.

Minimum

- 60%

de CO₂

Jusqu'à

- 80%

de particules

100%

renouvelable



Les véhicules compatibles

L'Arrêté du 29 mars 2018 relatif aux « caractéristiques du carburant dénommé B100 » (TRER1729887A) destine le B100 aux seules **flottes captives de poids lourds**, quelque soit l'activité de transport concernée.

La compatibilité des moteurs d'engins non-routiers



Tous les moteurs antérieurs à la norme Stage V (soit commercialisés avant 2020) sont homologués sur le plan réglementaire pour le B100. Des études de constructeurs pour le stage V sont en cours.

La compatibilité des moteurs poids lourds



L'homologation des moteurs correspond à une certification administrative d'un véhicule par le constructeur, avant sa commercialisation.

Elle doit suivre les normes définies au niveau Européen (normes Euro) destinées à limiter les émissions de polluants locaux.

Euro 0 à Euro V

Les moteurs mis en circulation jusqu'au 31/12/2013 répondent aux normes Euro I, II, III, IV et V. Dans ce cas, le B100 est considéré comme un carburant de référence, les véhicules homologués diesel sont donc homologués B100 et immédiatement compatibles avec Oleo100 après un nettoyage du réservoir préconisé.

Euro VI

Les moteurs mis en circulation jusqu'au 31/12/2013 répondent à la norme Euro VI. Désormais, un moteur doit être spécifiquement homologué B100 pour pouvoir rouler avec Oleo100.

Si les moteurs ne sont pas homologués neufs mais font partie des moteurs éligibles, alors ils nécessitent un «rétrofit», c'est-à-dire une intervention officielle dans le réseau du constructeur permettant d'autoriser réglementairement et techniquement l'utilisation d'Oleo100. Cette intervention n'altère en rien la garantie constructeur.

Par ailleurs, depuis 2021, les constructeurs de véhicules poids lourds proposent des véhicules disponibles en option « B100 exclusifs » garantissant l'utilisation exclusive de biocarburant renouvelable de type B100.

Plus d'informations sur les véhicules compatibles et les véhicules B100 exclusifs sur le site web : www.oleo100.com



« Malgré une appréhension naturelle au commencement, mes chauffeurs ont tant bien que mal cherché à critiquer ce nouveau carburant mais n'y arrivent toujours pas ! »

Sébastien Voisin,
Société Blondel-Voisin



« Nous pensons qu'il est nécessaire de réduire nos émissions de gaz à effets de serre. Nous avons déployé un plan complet, où les gains énergétiques récoltés grâce aux différentes transformations sont reversés à nos salariés »
« Oleo100 présente même d'autres avantages. Etant donné que ce n'est pas un produit classé dangereux, on a donc beaucoup moins de risques. »

Laurent Galle,
Société Noblet



« Au niveau mécanique, on a dû procéder à des remplacements de filtres à gazole sur nos véhicules, étant donné qu'Oleo100 a des vertus nettoyantes pour le moteur. Aujourd'hui une trentaine de nos camions roulent avec Oleo100, soit plus du double de ce que nous avions prévu. »

Pascal Pihen,
Société Pihen

Le parcours client Oleo100

1

Premiers contacts

Suite à une mise en relation avec nos équipes via nos différents canaux, l'entreprise intéressée échange lors d'un premier rendez-vous avec un commercial Saipol.

3

Signature du contrat

Suite à ces échanges, l'entreprise signe son contrat Oleo100, incluant l'approvisionnement en énergie et la mise à disposition gratuite d'une cuve connectée.

5

Procédure d'installation et première livraison

L'équipe technique coordonne l'installation de la cuve, ce qui comprend le transport, le grutage, la pose, la connexion et la première livraison d'Oleo100.

7

Utilisation du carburant

Une fois que la cuve est installée et remplie, le client peut faire le plein d'Oleo100.

9

Livraison

Le client est livré et peut continuer de rouler sans discontinuité pour son activité.

2

Etude du besoin client

Grâce au test de compatibilité et aux informations clients, le commercial évalue le volume de consommation et la compatibilité des véhicules de la flotte de l'entreprise intéressée.

4

Visite technique préalable

Cette visite permet de s'assurer que la zone est prête à accueillir la cuve connectée Fuel It, en vérifiant notamment le terrassement et la connectivité électrique.

6

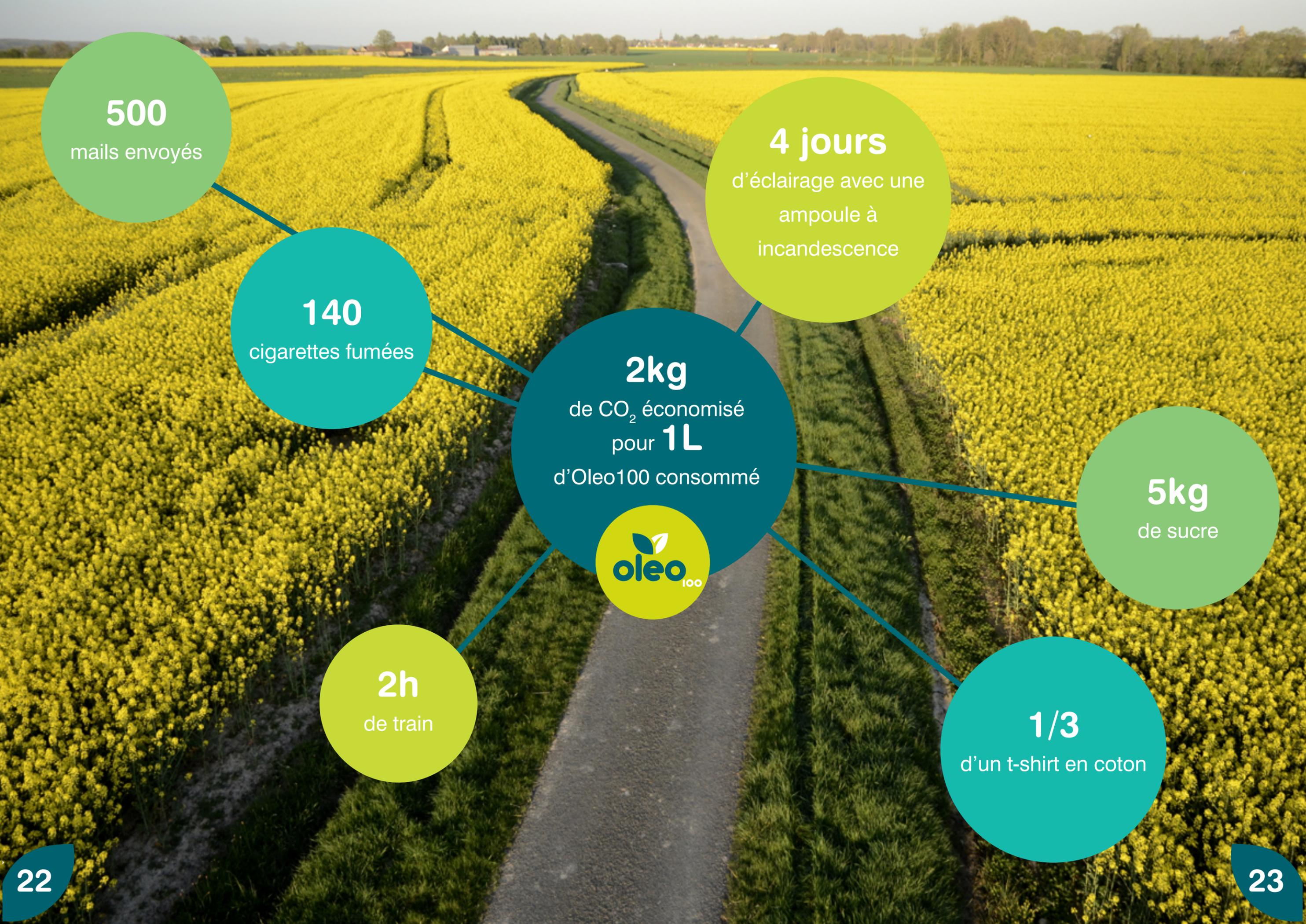
Facturation et paiement

Suite à chaque livraison, le paiement s'effectue par prélèvement automatique.

8

Suivi des stocks et alertes

La cuve est connectée grâce à un capteur Fuel It. Lorsque le volume atteint un certain niveau, le client et les équipes Oleo100 sont alertés afin de programmer la prochaine livraison.



500
mails envoyés

140
cigarettes fumées

4 jours
d'éclairage avec une
ampoule à
incandescence

2kg
de CO₂ économisé
pour **1L**
d'Oleo100 consommé



5kg
de sucre

2h
de train

1/3
d'un t-shirt en coton



La durabilité d'Oleo100



Un cadre fiscal adapté

Le B100 bénéficie d'une TICPE réduite à 11,83 cts/litre depuis 2018 (60,75 cts/l pour le gazole).



Le droit au suramortissement

Les véhicules «B100 irréversibles» bénéficient du suramortissement jusqu'à 60%. Cette mesure a été étendue jusqu'en 2024.

...reconnue par les pouvoirs publics



La Loi de Transition Energétique

Depuis le 17 novembre 2021, la Loi de Transition Energétique intègre les véhicules (autobus et autocars) hybrides électriques/B100 exclusifs au Groupe 1 bis et les véhicules B100 exclusifs au Groupe 2.



La durabilité d'Oleo100

Le **certificat de durabilité Saipol** audité annuellement par **Bureau Veritas** certifie qu'Oleo100 permet une réduction de plus de 60% de CO₂ eq sur tout son cycle de vie, du champ à la roue.

L'ADEME indique dans sa Base Carbone que le "Biodiesel - Filière Colza - sans changement d'affectation des sols" a un facteur d'émission d'1,23kgCO_{2eq}/Litre, soit une réduction de plus de 60% par rapport au gazole fossile.

Les **Fiches actions** de la charte **Objectif CO₂**, certifiées par l'ADEME, statuent qu'Oleo100 permet une réduction de plus de 60% de CO₂ lorsqu'il est utilisé par une flotte captive de poids lourds.

Certification de la durabilité

auditée par Bureau Veritas

minimum
-60%
de CO₂

Fiches action

publiées par Objectif CO₂

Base carbone

établie par l'ADEME



Le bilan carbone

Les **Gaz à Effet de Serre** (GES) sont nombreux et représentent tous les gaz présents dans l'atmosphère capables d'absorber des infrarouges et, entre autres, de réguler la température sur Terre. Ils peuvent être d'origine naturelle comme industrielle. Cependant quand leur concentration augmente, un phénomène de réchauffement climatique s'opère.

Le **GIEC*** a défini le terme d'«**équivalent CO₂**» (ou CO₂ eq) comme indicateur de référence dans la lutte pour la réduction des émissions de GES, et donc comme critère majeur dans les **exigences de la durabilité**. Ainsi, l'ensemble des différents gaz émis sont ré-estimés en équivalent CO₂ selon leur «potentiel de réchauffement global».

Aujourd'hui, toute activité humaine engendre des émissions de GES «**indirectes**» ou «**directes**».

Pour cette raison, il est nécessaire d'analyser le cycle de vie du produit ou de l'activité pour en faire son **bilan carbone**.

* Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

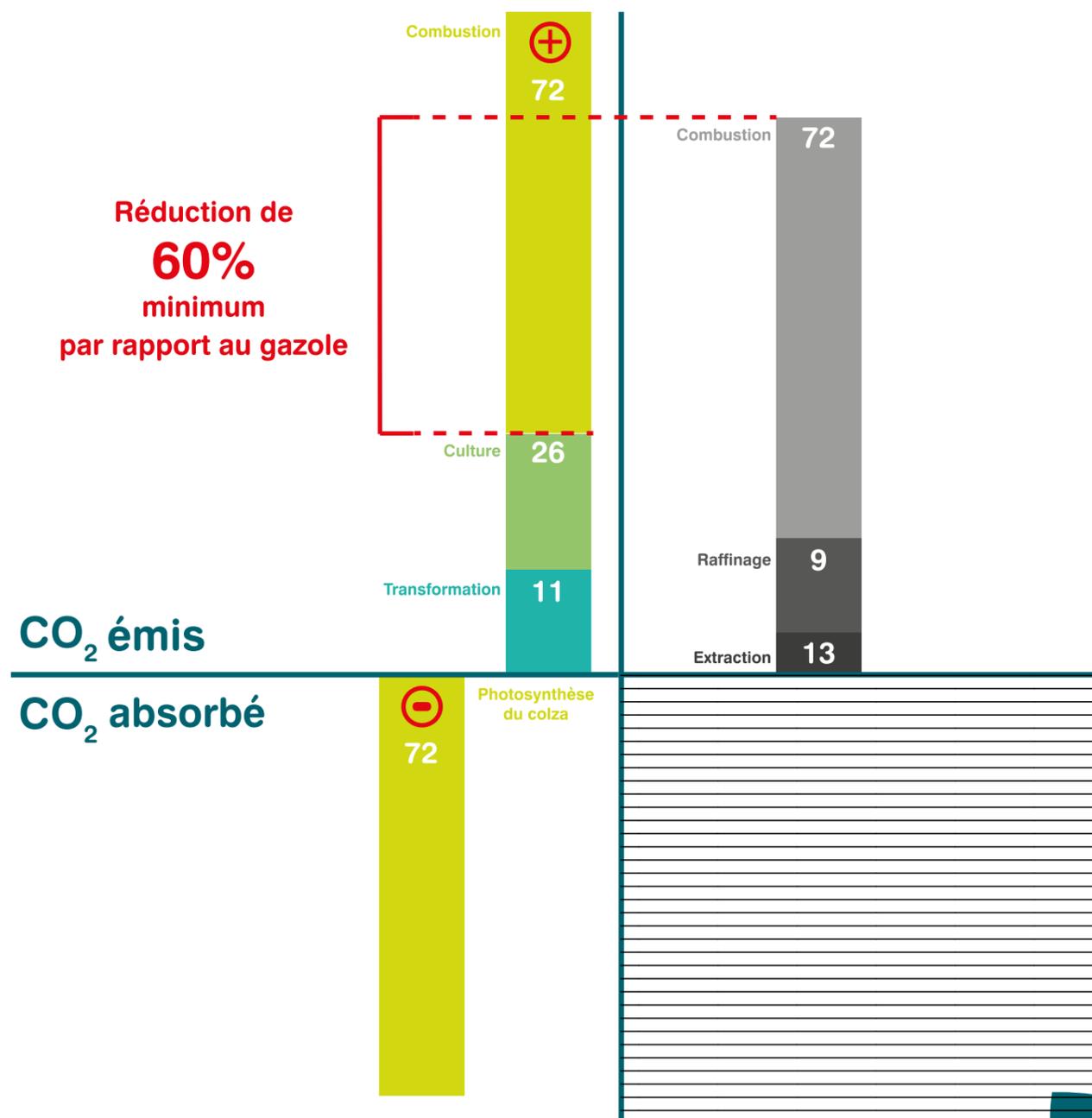


Le bilan GES d'Oleo100 Gazole

Oleo100
d'origine 100% végétale

= 37 gCO_{2eq}/MJ

= 94 gCO_{2eq}/MJ



Site Web

www.oleo100.com

Réseaux sociaux

[LinkedIn](#)

[Twitter](#)

E-mail

communication@oleo100.com